

DEC170192INSHS

Décision portant nomination de Mme Sandrine LEFRANC en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités,

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sandrine LEFRANC, Chargée de recherche au CNRS est nommée en tant que chargée de mission auprès de la Directrice générale déléguée à la science pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, en charge de la section 40 et du suivi de la structuration des équipes de recherche dans son domaine.

Article 2

Mme Sandrine LEFRANC, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé

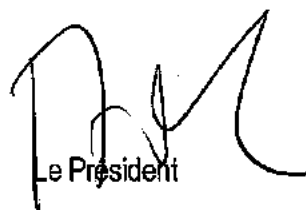
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation – Ile de France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 FEV. 2017**


Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 80